

# La microfinance comme levier de développement socioéconomique au MAGHREB ARABE

التمويل المصغر كعنصر للتنمية الاجتماعية والاقتصادية في المغرب العربي

Dr. Safia ZOURDANI<sup>1</sup>

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou -Algérie-

safiazourdani@hotmail.fr

Reçu: 25/05/2018

Accepter: 12/09/2018

Publié: 06/10/2018

## Résumé

Cet article s'intéresse à l'étude des systèmes de la microfinance dans les pays du Maghreb Arabe l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ces différences font ressortir les points clés qui peuvent expliquer son impact sur le développement socioéconomique. Notre préoccupation est de répondre à la question suivante : Quel est l'impact des systèmes de la microfinance sur le développement socioéconomique des pays du Maghreb Arabe? Les résultats dégagés montrent que la microfinance a un impact positif pour les activités économiques et les ménages. C'est pourquoi il convient de dire que la microfinance ne peut être qu'une solution partielle au problème complexe qu'est la pauvreté.

**Mots clés :** Microfinance, développement, pauvreté, lutte contre la pauvreté.

**Classification JEL:** G32,A14,O11,O12

## ملخص:

تعم هذه المقالة بدراسة أنظمة التمويل المصغر في بلدان المغرب العربي الجزائر والمغرب وتونس. حيث تسلط الضوء على الاختلافات والنقاط الأساسية التي يمكن أن تفسر تأثيرها على التنمية الاجتماعية والاقتصادية. هدفنا هو الإجابة على السؤال التالي: ما هو تأثير أنظمة التمويل المصغر على التنمية الاجتماعية والاقتصادية لدول المغرب العربي؟ تظهر نتائجنا أن التمويل المصغر له تأثير إيجابي على الأنشطة الاقتصادية وعلى مستوى الأسرة. ولهذا السبب يجب أن يقال إن التمويل المصغر لا يمكن أن يكون سوى حل جزئي لمشكلة الفقر المعقدة.

**الكلمات المفتاحية:** التمويل المصغر، التنمية، الفقر، التخفيف من الفقر.

**تصنيف JEL:** G32,A14,O11,O12

<sup>1</sup> Safia ZOURDANI, safiazourdani@hotmail.fr

## Introduction

Les pauvres représentent la majorité de la population dans les pays en développement. Or, un nombre considérable d'entre eux n'a toujours pas accès aux services bancaires<sup>1</sup>. Il existe un fossé entre la population, les paysans, les familles des milieux pauvres et populaires des villes et les petits entrepreneurs du secteur informel. Les banques les voient comme des clients peu rentables et extrêmement risqués.

En retour, ceux-ci sont conscients que les banques sont, trop formelles, trop distantes, trop prudentes, donc, inadaptées à leurs besoins. La seule solution pour gérer leurs argents est de se tourner vers des acteurs financiers informels, dont les taux d'intérêt sont souvent exorbitants et les services inadaptés. Pour des centaines de millions d'individus, cette situation se traduit par une exclusion économique et sociale. La microfinance constitue une alternative.

Cette dernière vise à permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins, en premier lieu, des microcrédits. Mais, elle offre aussi la possibilité d'épargner des petits montants, et aussi, des systèmes plus développés tels que les services de transferts de fonds, d'assurance et de proposer des instruments de paiement tels que les (chèques, virements,...). En d'autres termes, c'est un système qui offre des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel et/ou faisant recours aux services des usuriers pour satisfaire leurs besoins financiers<sup>2</sup>.

L'intérêt des systèmes de microfinance est de redonner confiance à la population marginalisée et exclues du système financier classique pour s'intégrer et se relever pour réaliser l'auto suffisance alimentaire et épargner des petites sommes d'argent. Ce système est d'une grande importance dans la réduction de la pauvreté au sein des communautés défavorables (les populations qui vivent dans des zones reculées ou dans des bidonvilles urbains) et au même temps contribuent au développement socio-économique dans les pays en voie de développement.

Le choix de ce sujet est motivé par la situation économique actuelle de l'Algérie. La répartition inégale des richesses a laissé l'Afrique dans un seuil critique du développement socio-économique des conditions propices à l'amplification de la pauvreté. Afin de pouvoir être aptes à aider les institutions de microfinance de l'Algérie qui jusqu'ici n'ont pas pu produire de bons résultats quant à la lutte contre la pauvreté.

Ce qui nous a encouragés, c'est la recherche des solutions adéquates aux failles en questions à travers, la comparaison aux systèmes respectifs des pays voisins le Maroc et la Tunisie. Par conséquent, nous allons chercher des éléments de réponse à la question suivante : ***Quel est l'impact des systèmes de la microfinance sur le développement socio-économique des pays du Maghreb Arabe (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie)?***

La méthodologie de recherche adoptée est une approche descriptive comparative qui consiste en une prospection bibliographique et la collecte d'informations auprès des organismes en question. Ainsi, pour le (le Maroc et la Tunisie), nous sommes contentés de quelques ouvrages, des publications des spécialistes en matière et d'internet.

## 1. Revue de la littérature sur la microfinance

Dans la littérature théorique, l'avènement du secteur de la microfinance a été amplement expliqué par une défaillance du secteur bancaire dans le financement des catégories pauvres Morduch, (2000). Dans les pays en développement, l'émergence du secteur de la microfinance fut avec la libéralisation financière à la fin des années 1970, dont les fondements théoriques se trouvent dans les travaux de Mc Kinnon, (1973) et Shaw, (1973). Cette libéralisation financière a poussé plusieurs banques centrales vers des réformes drastiques de leurs systèmes financiers, amenant ainsi les banques à plus de prudence dans la sélection de leurs crédits.

Dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), le nouveau dispositif prudentiel et la surveillance accrue de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) avaient renforcé la frilosité des banques en matière de crédit et par là, le développement de pratiques financières informelles.

Cependant, ces pratiques, bien qu'aidant une bonne partie des petits entrepreneurs à trouver les moyens de financement de leurs activités, se trouvaient être sous optimales Lelart, (1993), «elles représentent non seulement une perte sèche pour le trésor, mais sont onéreuses, risquées et peu commodes», Littlefield et al, (2004). Ainsi des institutions de microfinance, prenant appui sur cette finance informelle, sont apparues, cherchant à pallier cette déficience du système financier et à réduire l'écart entre le secteur formel et le secteur informel Hugon, (1991).

La microfinance est un concept large et il comporte plusieurs définitions. L'origine asiatique est beaucoup plus récente, avec la création de la Grameen Bank au Bangladesh par le professeur Mohammed Yunus en 1974.

### 1.1. Emergence de la finance informelle

Face aux difficultés du secteur bancaire dans les années 1970, le secteur financier informel a connu un véritable essor<sup>3</sup>. En effet, les politiques menées par les pays en développement au cours des années 1970, ont conduit à un fort endettement du Trésor auprès de la Banque Centrale, creusé par un déficit budgétaire tant au niveau de l'État qu'à celui des entreprises publiques. Les banques ont de leur côté, accumulé des créances douteuses Lelart, (2002).

Dès le début des années 1990, le système bancaire se trouvait affaibli dans la majorité des pays en développement. C'est dans un tel contexte qu'une grande partie de la population urbaine et rurale s'est tournée vers l'informel car elle était exclue des réseaux financiers classiques. Le secteur financier informel a pris de l'ampleur et a commencé à concurrencer le secteur financier formel.

Pour les tenants de la répression financière, la finance informelle s'est développée à cause de nombreuses contraintes (réserves obligatoires, plafonnement des taux d'intérêts, encadrement du crédit,...) auxquelles sont soumises les banques, et qui limitent l'accès au crédit des populations. Pour sortir de ces difficultés, Il faut libéraliser les activités bancaires, dans le cadre d'une réforme financière, visant à améliorer les performances du secteur formel.

## 1.2. Définition du concept de la microfinance

Plusieurs manières existent pour définir la microfinance. L'ONU définit la définit comme, «*la provision de services financiers à petite échelle tels que l'épargne, le crédit et les autres services financiers de base à des personnes pauvres et à faibles revenus*».

Silvain Allemand, (2007) estime, pour sa part, que la microfinance désigne, «*les services financiers destinés aux populations exclues du système bancaire traditionnel pour les aider à créer ou à développer leurs activités ou subvenir à des besoins financiers comme le microcrédit, l'épargne solidaire et la microassurance*».

## 1.3. Le microcrédit comme instrument de la microfinance

A ses débuts, le microcrédit est basé sur un pari, financer des projets locaux, de faible ampleur, générant de petits revenus mais suffisamment pour créer un écosystème qui permet à des familles, des tribus, des villages de trouver un équilibre économique et de subvenir à leurs besoins primaires.

Il a trouvé son essor car il y avait un besoin, dans les pays en voie de développement, de financer des projets de création d'entreprise, de développement, qui demandaient très peu de capitaux. Dans la plupart des cas, les montants de prêts demandés sont trop faibles pour intéresser les banques qui sont dans un modèle industrialisé et qui demandent par ailleurs des garanties que les publics concernés sont incapables d'apporter. Les projets sont pourtant viables et les taux de défaut faibles.

L'Algérie est un pays caractérisé par un secteur financier présentant une dualité entre un système bancaire classique d'une part, et d'autre part, un système financier informel et des structures de financement décentralisées. Cette dualité s'articule surtout autour du niveau de revenus des usagers. Les banques qui constituent l'essentiel du système financier formel, proposent des produits financiers que seules les grandes entreprises publiques ou privées et les particuliers à revenus relativement élevés et stables peuvent honorer.

Après un état des lieux sur la microfinance, et après avoir exposé une revue de la littérature autour de notre problématique, cette étude a pour objet de comparer dans le contexte des trois pays, l'impact des caractéristiques d'efficacité du système de la microfinance sur le développement socio économique.

Pour cela, nous préciserons d'abord nos choix, puis nous exposerons la constitution de nos données propre qui définiront la relation entre les pays. Pour finir, nous détaillerons et justifierons le recours aux différentes méthodes de collecte des données en abordant les outils quantitatifs et qualitatifs. L'objet de cette étude est de présenter les expériences vécues par l'échantillon sur la relation entre la microfinance et la pauvreté. Il s'agit en faite d'une enquête effectuée avec les organismes de la microfinance.

La finalité de cette enquête est de retracer l'expérience des trois pays voisins en termes de la microfinance. Cependant, il s'agit essentiellement, du microcrédit et qui concerne le « microcrédit individuel et microcrédit solidaire ». Quant à l'épargne c'est « l'épargne obligatoire et l'épargne volontaire. Enfin, les nouveaux produits se limitent à la « microassurance et le crédit habitat ».

## 2. Fonctionnement des institutions de la microfinance au Maghreb arabe

Après avoir présenté les différents produits financiers ou bien les services de la microfinance, il est essentiel d'insister sur le fait que ces services sont mis en œuvre par des organisations : les institutions de microfinance (IMF).<sup>4</sup>

Une IMF est un organisme qui prête des services financiers à des personnes marginalisées par le système bancaire traditionnel. Les IMF dans le monde diffèrent les uns des autres leurs statuts juridiques (société anonyme, ONG<sup>5</sup>, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, banque...), leurs tailles, leurs structures, les lois qui les régissent, mais ont toutes au fond la même « vocation » : Qui est d'éradiquer la pauvreté en assurant l'auto promotion économique et sociale des populations à faibles revenus.

## 3. Les institutions de microfinance dans le Maghreb Arabe

La microfinance dans les pays arabes, contrairement à l'Asie et l'Amérique Latine est une activité récente. Dans ce qui suit, nous allons faire un état des lieux de la microfinance dans les pays suivants : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

### 3.1. L'apport du microcrédit au développement socioéconomique en Algérie

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit-ANGEM est un organisme à caractère spécifique, placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme. Créé par le décret exécutif N° 04-14 du 22/01/2004 et qui a comme objectif de réduire le chômage.

Le dispositif ANGEM offre de nombreux avantages et aides aux promoteurs : des avantages financiers (taux d'intérêt bonifiés à 100%, remboursements différés,...), avantages fiscaux (impôts exonérées les trois premières années de démarrage, soutien, conseil, formations...). Le dispositif permet deux (02) formules de financement (financement mixte et financement triangulaire), dont une avec le concours d'une des cinq (05) banques publiques partenaires et touche tous les secteurs d'activités économiques tels que ; l'agriculture, l'industrie, le BTP<sup>6</sup>, le service, l'artisanat, le commerce et la pêche.

*Tableau N° 01: bilan des réalisations ANGEM depuis la création en 2005.*

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nbre TPE</b>	3.329	22.221	17.231	42.099	60.734	51.956	107.611
<b>Nbre emplois créés</b>	4.994	33.332	25.847	63.149	91.101	77.934	161.417
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	total
<b>Nbre TPE</b>	146.427	110.702	117.543	84.101	21.363	16.196	<b>801 513</b>
<b>Nbre emplois créés</b>	219.641	166.053	176.315	126.152	32.045	24.294	<b>1 202 270</b>

*Source* : compilation des données de l'ANGEM.

Nous remarquons que sur une durée de 12 années, le dispositif ANGEM a créé 1.202.270 postes d'emplois suivant le financement de 801.513 dossiers. Sur ce, nous pouvons dire que les efforts de l'Etat en terme d'application de la politique d'insertion des chômeurs a aboutit à un résultat. Cependant, les effets escomptés restent loin d'être atteints.

En effet, nous remarquons à partir de l'année 2014, une chute brutale en terme d'emplois créés, cela est du principalement à l'adoption de la politique d'austérité suite à la baisse des recettes pétrolières.

En effet, nous confirmons que le dispositif ANGEM n'est qu'une solution conjoncturelle aux problèmes de chômage et ne peut être une solution structurelle. L'Etat est amené à renforcer cette politique pour de véritables réformes en matière de lutte contre le chômage.

### 3.2. Quelques constats sur le microcrédit au Maroc

Le contexte économique marocain n'est pas très différent de ceux observés dans les autres pays en voie de développement. Le secteur Marocain de la microfinance est une industrie relativement diversifiée avec 13 associations de microcrédit (AMC)<sup>7</sup>. Nous avons concentré notre travail sur les deux premières de ces associations (Al Amana et FBPMC<sup>8</sup>), ces deux dernières concentrent 71.55% des parts de marché en encours de crédit, et 64.56% des clients.

- ✓ **Al Amana** : Créée en 1997, avec l'aide technique de l'ONG américaine VITA, Al Amana est devenue autonome depuis 2002. Elle est actuellement leader des IMF au Maroc. Elle opère via plus de 625 points de ventes à travers le Maroc et emploie plus de 2 425 salariés.

**Tableau N° 02: évolution des principales réalisations Al Amana (En milliers)**

Ressources	2013	2014	2015	2016	2017
Effectif	2 160	2 238	2 306	2 378	2 468
Réseau	547	577	593	606	643
Fonds propres	732	807	889	985	1 139
Encours dettes	1 220	1 242	1 229	1 298	1 178
<b>Emplois</b>					
<b>1. microcredit</b>					
Nbre de prêt	218 284	232 200	237 612	246 544	241 810
Encours des credits	1 927	2 056	2 235	2 420	2 510
<b>2. dépôts</b>					
Nbre compte	-	3 843	39 768	54 164	61 270
Nbre de carte monétique		1 179	11 706	9 388	15 866
<b>3. transfert d'argent</b>					
Nbre de transactions	368 410	876 934	1 247 207	1 522 864	1 714 140
Volume des transactions	787	1 793	2 467	2 878	3 245
<b>4. microassurance</b>					
Nbre des bénéficiaires	221 375	285 622	1 210 692	1 576 997	1 638 054
Nbre de sinister	1 509	8 619	13 328	14 603	16 010

Source : compilation des données d'Al Amana.

A la différence de l'ANGEM (Algérie), Al Amana microfinance (Maroc) prend en charge plusieurs activités comme il est indiqué sur le tableau N° 02. En effet, l'ANGEM c'est concentré sur les microcrédits mais, Al Amana, s'occupe des dépôts, transferts d'argent, microassurance,... Les réalisations d'Al Amana microfinance sur les cinq dernières années, montrent une nette augmentation pour tous les produits.

La lumière est mise aussi sur le nombre des sinistres survenus et qui ont été couverts par la microassurance. Cette diversification est beaucoup plus meilleure et favorise le dynamisme de cette association pour la réalisation d'une partie des objectifs soulignés en termes de la lutte contre la pauvreté au Maroc.

#### ✓ **Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit (FBPMC ATTAWFIQ)**

La FBPM est adossée au groupe des Banques Populaires du Maroc, premier ensemble bancaire du pays gérant la plus grande partie des ressources des Marocains non-résidents. Elle dispose à fin 2016 de 270.049 clients. Son objectif est de favoriser la bancarisation des petites entreprises informelles. De plus en plus, les IMF proposent des produits financiers diversifiés afin de répondre au mieux à la demande. Parmi ces produits on retrouve ; micro-prêt-individuel et solidaires, crédits logements, microassurance, prestations non financières (formations, conseils et orientations).

### 3.3. L'essor du microcrédit en Tunisie

Le secteur de la microfinance en Tunisie est marqué par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et Enda-Inter-arabes. Ces deux grandes institutions ont permis à la Tunisie avec l'aide des pouvoirs publics, l'adoption d'une bonne stratégie de développement de la microfinance dans toute la Tunisie en augmentant le nombre des bénéficiaires du microcrédit.

#### ✓ **La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) :**

La Banque Tunisienne de Solidarité est une banque de dépôt à caractère parapublic régie par la loi bancaire tunisienne, elle est placée sous la cotutelle du ministère des finances et de la Banque Centrale Tunisienne (BCT<sup>9</sup>).

#### ✓ **ENDA Inter-arabe**

ENDA interarabe, membre autonome d'ENDA-tiers monde basée à Dakar au Sénégal, est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, fondée en 1990 en Tunisie par le couple co-fondateur ; Essma Ben Hamid.

**Tableau N° 03: évolution des réalisations de l'ENDA Inter-arabe (En milliers)**

	2015	2016
<b>Actif</b>	<b>3 051</b>	<b>403 008</b>
Actif courant	3 014	395 254
Actif non courant	36	7 754
<b>passif</b>	<b>3 051</b>	<b>403 008</b>
Passif courant	61	113 409
Passif non courant	-	224 181
Capitaux propres	2 989	65 417

*Source : compilation des données de l'ENDA.*

La Tunisie contribue pleinement à la lutte contre la pauvreté et l'absorption partielle du chômage à travers l'organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif ENDA Inter-arabe, les bilans synthétiques des deux années 2015 et 2016 montrent qu'une nette évolution est enregistrée en termes de réalisations.

Totalement autonome, l'Enda demeure l'unique source de microfinance non-subsidiée en Tunisie. Avec 1 415 employés, 299 000 clients actifs, un portefeuille de 369,4 millions de dinars tunisiens, et 79 agences dans tout le pays, elle contribue directement et indirectement à la création d'emplois dans un contexte économique très difficile.

#### 4. Comparaison des systèmes de microfinance et leur impact socio-économique entre Algérie, Maroc et Tunisie

L'étude et le fonctionnement des IMF dans le Maghreb arabe a mis en lumière certains aspects qui vont nous permettre de faire une étude comparative de ces institutions. Les IMF dans le monde diffèrent par leurs statuts juridiques, leurs tailles, leurs structures, les lois qui les régissent, mais elles ont toutes au fond la même « vocation ». Dans ce qui suit, nous développons les éléments constitutifs devant servir de comparaison entre les IMF de chaque pays étudié à l'effet de dégager certaines conclusions.

##### 4.1. Les aspects réglementaires

Les institutions en charge de la mise en œuvre de l'ANGEM dans les trois pays sont résumées ci-dessous :

Tableau N°04 : structure des institutions en charge de la mise en œuvre de l'ANGEM.

	<b>Algérie</b>	<b>Maroc</b>	<b>Tunisie</b>
institutions en charge de la mise en œuvre de l'ANGEM	-la Banque d'Algérie ; -le Ministère des Finances ; -le -Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la condition de la femme.	-le ministère des finances ; -la supervision et la banque centrale, en coordination avec la fédération nationale des associations du microcrédit chargée de représenter les AMF auprès des instances publiques.	-l'autorité de contrôle de microcrédit, qui est un comité doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Source : élaboré par nous même à partir des données recueillies.

##### 4.1.2. Les statuts juridiques

Le statut juridique choisi par l'IMF est en fonction du cadre légal du pays dans lequel évoluent ces institutions, ainsi que les avantages que ces statuts procurent :

Tableau N°05 : comparaison des statuts juridiques des institutions des trois pays :

	Algérie	Maroc	Tunisie
les statuts juridiques des institutions de microfinance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le statut juridique choisi par l'ANGEM est spécifique ;</li> <li>• il est subventionné par l'Etat à 100% ;</li> <li>• Il a des limites telles que :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>la dépendance du système d'une seule source de financement ;</li> </ul> </li> </ul> <p>✓ la fragilité et le déséquilibre à long termes et la pérennité d'un coté, et de l'autre, l'incapacité de se référer au marché financier pour se refinancer qui, par conséquent, fausse la concurrence ;</p> <p>✓ Un manque de transparence et de bonne gouvernance.</p>	<p>✓ les deux IMF « Al Amana et la FBPMC », fonctionnent en tant qu'<b>association</b> à but non lucratif présente ;</p> <p>✓ <b>des avantages:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la <b>souplesse</b> (peu d'obligations légales) ;</li> <li>➤ <b>Le maintien de la mission sociale</b> de l'IMF ;</li> <li>➤ <b>La subvention ; (des avantages fiscaux.</b></li> </ul> <p>✓ <b>des limites ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-sur le plan de la <b>gouvernance</b>, la légitimité et la disponibilité des membres (peu rémunérés) ;</li> <li>-sur le plan financier : la collecte de l'épargne n'est en général pas autorisée, puis, il est exclu de faire appel à des investisseurs, puisqu'il n'y a pas de capital.</li> </ul>	<p>✓ les IMF « BTS et Enda Inter-arabe », fonctionnent en tant que <b>société anonymes</b> qui offrent les avantages suivant ;</p> <p>✓ <b>une gouvernance claire, la propriété de la structure est explicite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-sur le plan du financement ; peut permettre d'attirer les investissements d'actionnaires venant renforcer les fonds propres. Il peut aussi permettre d'obtenir plus de prêts de banques locales, dans certains cas particuliers ce statut peut permettre à l'institution de collecter l'épargne.</li> <li>-sur le plan juridique, le statut de SA est en général légèrement plus contraignant que celui d'association (plus de formalisme) ;</li> <li>-sur le plan de la stratégie, <b>le statut de SA entraîne le risque d'une dérive menant l'IMF à oublier son objectif social</b> pour ne plus chercher qu'à maximiser son profit au bénéfice des actionnaires.</li> </ul>

Source : élaboré par nous même à partir des données recueillit.

A notre sens, l'idéal pour l'IMF serait d'évoluer en statut intermédiaire qui puiserait le meilleur des deux statuts juridiques : Avoir le même accès au financement que les sociétés anonymes tout en gardant les avantages d'une association.

#### 4.1.3. La détermination des taux d'intérêt

Les IMF se doivent d'utiliser des taux d'intérêt leur permettant de couvrir leurs coûts administratifs, le coût du capital, y compris le coût de l'inflation, les pertes sur créances et une augmentation de leurs fonds propres.

**Tableau N° 06 : déterminants des taux d'intérêt sur les microcrédits**

	<b>Algérie</b>	<b>Maroc</b>	<b>Tunisie</b>
détermination du taux d'intérêt	le taux d'intérêt sur les crédits est bonifié à 100%, donne un taux d'intérêt de 00%. L'ANGEM ne prend pas en considération ces coûts administratifs. Le coût de capital y compris le coût de l'inflation, ainsi que les pertes sur les créances, sont pris en charge par l'Etat.	la détermination du taux d'intérêt prend en considération: les coûts opérationnels, les coûts liés aux pertes sur crédits, les marges prises sur l'opération et les coûts liés au fait de disposer des fonds prêtés. C'est le ministère de finance qui fixe un plafond des taux d'intérêt appliqués par les IMF, mais dans la pratique, ils appliquent des taux libres. Les taux d'intérêt au Maroc restent donc inférieurs à la moyenne mondiale grâce à d'importantes économies d'échelles dans les plus grandes associations, une bonne gestion de ressource...	le taux d'intérêt est plafonné par l'Etat à un taux annuel de 5%.  C'est l'Etat qui prend en charges les coûts liés aux microcrédits du fait de disposer des fonds (dans le cas de la BTS).

Source : élaboré par nous même à partir des données recueillies.

Ainsi, l'Algérie présente le meilleur avantage parmi les pays voisins en termes de fixation du taux d'intérêt. En effet, la bonification à 100% est attractive de plus de demandeur de prêts.

### 5. L'impact des microcrédits sur le développement économique

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation de l'impact des microcrédits sur l'économie dont : Cette méthode consiste à prouver l'impact économique du microcrédit à différents niveaux et d'essayer de quantifier l'amélioration dégagée par un certain montant investi. Cependant, cette technique reste très coûteuse et n'apporte pas vraiment des résultats, raisons pour lesquelles plusieurs IMF ne l'utilisent pas.

Pour étudier l'impact du microcrédit, certains ont jugé bon d'étudier la « base », et donc l'institution. Concrètement, l'étude de la santé financière d'une IMF, du nombre de clients, du taux de remboursement de ses clients,...La conclusion que font ces études est que l'économie d'échelle desquelles bénéficient les IMF (lorsqu'elles standardisent les produits qu'elles offrent), et leur viabilité financière engendrent implicitement une satisfaction du client.

**Tableau N° 07 : comparaison entre les institutions de microfinance au Maghreb Arabe**

Indicateurs	Al Amana	FBPMC	ENDA	ANGEM
Âge de l'institution	19ans	16ans	21ans	12ans
Nbre de (antennes/agences)	606	440	79	49
Nombre de clients actifs	331 259	270 049	299 000	-
Nombre de prêts	333 455	197 538	299 000	827 116
Encours de crédit (M.N)	2 420 204 551	2 261 124 240	369 400 000	-
Personnel (effectif total)	2378	1787	1415	-
Pourcentage de femmes	43%	56%	64%	62,93%
Taux de PAR > 30 jours	2,76%	1,97%	0,8%	-
Autosuffisance financière	119,02%	35,94%	-	-
// opérationnelle	119,62%	114,88%	-	-
Rendement des actifs	3,68%	2,99%	2,1%	-
Rendement fonds/propres	11,26%	8,33%	11,9%	-

Source : élaboré par nous même à partir des données recueillit.

Nous remarquons que la plus ancienne institution est celle de la Tunisie qui existait depuis 21 ans suivi d'Al Amana et FBPMC du Maroc, respectivement de 19 et 16 ans puis viendra l'Algérie en dernière position avec 12 ans d'existence pour l'ANGEM. En termes de couverture par les bureaux de présentation, le Maroc dépasse largement la Tunisie et l'Algérie.

L'Algérie par contre, se classe en première position pour ce qui concerne le nombre de prêts accordés, totalisant ainsi, 801 513 à décembre 2017 prêts suivie du Maroc puis la Tunisie. Etant donné que l'objectif principal de la microfinance est la lutte contre la pauvreté d'un coté, et de l'autre coté, l'assistance de la population vulnérable telles que les femmes aux foyers et les handicapés.

Nous constatons, effectivement que les trois pays suscités ont accordé une intention particulière aux femmes et le pourcentage atteint 64% pour la Tunisie, 62% pour l'Algérie et plus de la moitié pour le Maroc.

## Conclusion

Au terme de cet article, nous devons reconnaître que des efforts importants ont été réalisés dans le secteur de la microfinance par les pays (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie). Il faut souligner que plusieurs organisations de la microfinance existantes sont susceptibles de répondre aux demandes exprimées tout en pensant à sauvegarder leur pérennité. En outre, si le nombre de micro-entrepreneurs appuyés par ce dispositif est en augmentation, le taux de recouvrement demeure toujours faible dans la plupart des pays.

En effet, l'accessibilité dans les zones rurales reste encore insuffisante. Il s'agit entre autre des zones où les populations ont encore difficilement accès à la ressource. Il ya aussi les conditions de rémunération qui demeurent encore élevés et ne permettent pas aux micro-entrepreneurs l'entrée dans une phase d'accumulation.

De même, un ensemble d'actions menées en parallèle qui favorise le développement du secteur et contribue à son renforcement il s'agit notamment, des fonds de placements et des associations professionnelles qui contribuent énormément au renforcement du secteur. Les gouvernements jouent également un rôle clé en se montrant de plus en plus disposé à la nécessité de la mise en place des cadres légaux et institutionnels adaptés.

Mais l'intervention étatique exagérée a des effets négatifs, les Institutions subventionnées par l'Etat, manque de régulation, de transparence et de politique claire, qui sont des problématiques auxquelles sont confrontés les pays étudiés. Mais à travers cette contribution on trouve qu'il y a des divergences des systèmes en question, ces différences font sortir les points clés de chaque système qui peut expliquer les divers niveaux de développement de la microfinance dans les pays en question et leur impact socio-économique.

La réussite du microcrédit au Maroc montre que le concept de l'entreprise citoyenne peut être une réalité. En effet, le Maroc a connu une importante transformation sur le plan socio-économique, la micro entreprise constitue, à n'en pas douter, une solution à la lutte contre le chômage et la pauvreté à travers les associations du microcrédit.

Par contre en Algérie, la dépendance des subventions étatiques (à 100%), où l'économie de marché côtoie une lourde bureaucratie et où des politiques innovantes en matière d'emploi ont beaucoup de mal à se concrétiser sur le terrain. La pratique de la microfinance est difficile à mettre en œuvre dans une Algérie en chantier. Mais ils ont des réussites socio-économiques énormes dans la lutte contre la pauvreté.

En Tunisie, plusieurs politiques et programmes ont été conçus et mis en œuvre dans le but d'encourager les associations et de pousser le développement du secteur de la microfinance. Mais malgré le résultat obtenu ces dernières années, le secteur de la microfinance continue à être dépendant (83%) des subventions de l'Etat. Cependant, ceci, n'empêche pas que ces programmes ont aussi pour vocation d'éradiquer la pauvreté. Mais on ne doit pas se focaliser sur la microfinance seule, puisse qu'elle est avant tout une technique de financement du développement qui peut apporter sa contribution au problème de la pauvreté, cela signifie qu'elle doit être toujours accompagnée de politiques en matière de santé, d'éducation, d'environnement, d'infrastructure,...

De tout ce qui précède, nous pouvons dire que la microfinance dans le Maghreb arabe (Algérie, Maroc et Tunisie), a un impact positif malgré le fait qu'il n'est pas toujours démontrable, il reste quand même visible : Au niveau des activités économiques, les études montrent que la microfinance a un impact positif sur le revenu, le niveau des profits, les investissements et l'accès aux marchés. Au niveau des ménages l'impact est positif sur les dépenses de consommation propres aux clients et les dépenses globales des ménages, et au niveau de l'individu, le microcrédit a un effet positif sur la contribution au budget du ménage.

En fin, l'état de santé des individus, l'éducation, l'alimentation sont des améliorations

personnelles citées par les bénéficiaires du microcrédit. C'est pourquoi, il convient de dire que la microfinance, avec tous les produits qu'elle regroupe, ne peut être qu'une solution partielle au problème complexe qu'est la pauvreté. Certes, elle est nécessaire, mais pas suffisante. Alors il ne faut surtout pas lui approprier les enjeux qui ne lui sont pas destinés, tels que les politiques sociales, car ces attentes disproportionnées la condamneraient à l'échec.

### **Références bibliographiques**

1. ABHIJIT.V, ANERJEE, DUFLO. E (2012), « repenser la pauvreté », éditions du seuil, Paris, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/2983).
2. ALLEMAND. S, (2011), « la microfinance, la fin de l'exclusion ? », édition : Ellipse, France.
3. AUDIGIER. M, (2014), « l'économie sociale d'hier à aujourd'hui », éditions : Ellipse, Paris, France.
4. BENACHENHOU. A, (2004), « du budget au marché », éditions : Alpha, Alger.
5. BOUT. T, (2014), « stratégies et financement des entreprises sociales et solidaires, le grand livre, rue de l'échiquier », Paris, France.
6. DJEFAL. S, (2009), « La microfinance entre le marché et la solidarité, exemple de l'Afrique de l'ouest », éditions des archives contemporains, Paris, France.
7. DUFLO. E, (2010), « le développement humain, lutter contre la pauvreté I », les éditions du seuil, France, (disponible à l'UMMTO, cote C/1524).
8. DUFLO. E, (2010), « la politique de l'autonomie, lutter contre la pauvreté II », les éditions du seuil, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/3021).
9. CHENNTOUF. T, (2008), « l'Algérie face à la mondialisation », édition : CODESRIA, DAKAR.
10. CLING. J.P, RAZAFINDRAKOTO. F, (2003), « les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », 2<sup>ème</sup> édition, édition : Economica, paris.
11. GUERIN. I, GNANOU. K. M, PAIRAULT. T et SERVET. J M, (2005), « la microfinance en Asie entre tradition et innovation » édition : IFP-IRD, Karthala, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/2215).
12. GUERIN. I, HERSENT. M, FRAISSE. L, (2010), « femme, économie et développement de la résistance à la justice sociale », éditions : IRD, ERES, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/2946).
13. GUERIN. I, LAPENU. C et DOLIGEZ. F, (2009), « la microfinance est elle socialement responsable ? Et documents, les suds dans la crise », revue de tiers monde N° 197, édition : ARMAND. Colin.
14. Jean Michel Servet, (2015), « la vraie révolution du microcrédit »; Ed: Odile Jacob, Paris.
15. Koloma. Y, (2007), « Micro finance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : quel résultat au Mali ? » Groupe d'économie lare-efi du développement. Université Montesquieu-Bordeaux IV.

#### **• Les thèses et mémoires**

1. ABRICA. B, (2013), « étude de l'impact du système de la corruption à gestion clientéliste et/ou clanique dans les pays en développement : cas de l'Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, UMMTO.
2. AIT MIMOUN. S, (2011), « éducation, territoire et amorce d'un processus de développement local », mémoire de magister en sciences économiques, UMMTO.
3. ALYSON Falcucci, (2012), « la micro finance et son impact sur la pauvreté d le pays en développement », Mémoire de master1 Financial management, ISCAM.

4. ATALLAH. C, EL HYANI. O, (2009), « microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc ? », Mémoire de Recherche - Cycle Grande Ecole, ESCP Europe, France.
5. BEDECARRATS. F, (2012), « La microfinance entre utilité sociale et performances financières, Le rôle des normes dans la gouvernance d'un secteur mondialisé », thèse de doctorat en sciences politiques, université Paris panthéon Sorbonne.

- **Les rapports et les revues**

1. BONGOLOMBA. I. J, «Le microcrédit, Outil stratégique de développement et financement des initiatives économiques des quartiers pauvres à Kinshasa », conférence sur la microfinance, inclusion financière : leçons du Sud au Nord, Paris, 11-12 avril 2013.
2. CGAP, (2004), « *les Principes clé de la micro finance* », Washington DC.
3. MCHIRI H. EL MOUDDEN F, (Rapport du 18 juin 2011.), « *développement financier, croissance économique et réduction des inégalités dans les pays émergents: Analyse empirique en données de panel* ».
4. Planet-finance, (rapport d'analyse, septembre 2008), « étude qualitative de satisfaction et d'impact des membres de l'Union des clubs et de crédits du Mayo-Kebbi (UCEC-MK)».
5. SLAMANI, M, (2007), « *essai d'analyse du dispositif de micro crédit à partir du cas de l'ANGEM de Tizi-ouzou* », mémoire de fin d'étude, UMMTO.

- **Sites internet**

16. [www.angem.dz](http://www.angem.dz)
17. <https://www.microfinancegateway.org/fr/library/taux>
18. [www.bts.com.tn](http://www.bts.com.tn)

---

<sup>1</sup>Baromètre de la microfinance 2010 « Extraits des : principes clés de la microfinance, CGAP, 2007 ».

<sup>2</sup> HARTMUT Schneider « *micro finance pour le pauvre* », Ed FIDA /OCDE, 1997, page (4-6).

<sup>4</sup> IMF : les institutions de microfinance.

<sup>5</sup> ONG : organisation non gouvernementale.

<sup>6</sup> BTP : bâtiment et travaux publics.

<sup>7</sup> AMC : associations de microcrédit.

<sup>8</sup> FBPMC : Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit.

<sup>9</sup> BCT : banque centrale tunisienne.